



**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE  
DU COMITE D'EURE ET LOIR DE TENNIS DE TABLE**

**Vendredi 21 juin 2019**

à BARJOUVILLE (28630)

1 rue Jean Moulin - Mairie de Barjouville (salle du Conseil)

**20 h 00 - 20 h 30 :**

- **POINTAGE DES ASSOCIATIONS ET VERIFICATION DES POUVOIRS**  
(le vote par procuration n'est pas admis).

Il est rappelé que chaque association, disposant au moins d'une voix, délègue à l'assemblée générale son Président ou son représentant membre de l'association (à l'aide du pouvoir joint).

Les délégués doivent avoir atteint la majorité légale, jouir de leurs droits civiques, être licenciés dans l'association dont ils ont le pouvoir depuis plus de 6 mois.

*La représentation est obligatoire faute de quoi l'association devra payer une amende de 100 euros.*

**20 h 30 :**

- **OUVERTURE DE LA PARTIE STATUTAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**1. APPROBATION DES STATUTS**